

Animations sportives vacances d'été 2017

Pour les
10/16 ans

TICKETS SPORTS

Animations juillet et août
Mode d'emploi au dos

www.ocspac.com

Du 10 au 21
Juillet

TICKETS SPORT



Lundi 10 Juillet
Forêt de Liffré



Accrobranche, parcours aventure
Parc de la mi-forêt

14,00 €

Mardi 11 Juillet
Saint Aubin le matin

Escalade de bloc en salle à St Grégoire
baseball

12,30 €



Mercredi 12 Juillet
Cherrueix

Char à voile (½ journée)
jeux sur sable le matin (thèque, foot,...)

14,00 €



Jeudi 13 Juillet
Chevaigné

Tournoi de football (terrain synthétique)
distribution de lots

4,10 €

Lundi 17 Juillet
Etang de Boulet à Feins

Canoë-kayak (½ journée)
jeux extérieurs

12,30 €



Mardi 18 Juillet
Sens de Bretagne

Piscine Aquatis à Fougères
bumball/scratch ball

9,90 €

Mercredi 19 Juillet
Cesson Sévigné



Rafting Cesson (stade d'eau vive)
Parcours d'orientation Parc de la Monniais

12,30 €

Jeudi 20 Juillet
Goven
La Mézière le matin



Initiation au **swin golf**



ou **footgolf**



7,50 €

Vendredi 21 Juillet
Lanhélin

Cobac parc (la journée)
parc d'attractions et de loisirs



14,00 €



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
après **réservation téléphonique** à : OCSPAC – BP 25054– 35250 St-Aubin-d'Aubigné.

Je soussigné(e) M./Mme.....commune deTel :

Tel d'urgence :

Inscrit ma fille/mon fils : _____(prénom)

date de naissance : ____/____/____

aux activités suivantes :

- accrobranche escalade de bloc char à voile tournoi de football
 canoë-kayak piscine aquatis rafting swin golf/footgolf cobac parc

Je verse la somme de _____ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature:

Mail * :

* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 23 Août au
01 Septembre

TICKETS SPORT

Pour les
10/16 ans

Mercredi 23 août
Rennes le matin
St Aubin l'après midi

Tennis padel (tennis-squash) au Garden
Tournoi de **badminton** l'après midi



7,50 €

Jeudi 24 août
Etang de Boulet



Catamaran sur une ½ journée
jeux extérieurs + baignade

12,30 €

Vendredi 25 août
Montreuil sur Ille

Escalade au Mont Dol
jeux extérieurs



14,00 €

Lundi 28 août
Forêt de Gahard

Jeux en forêt (Les rochers du blaireau)
parcours dans les rochers et grands jeux (VPR, douaniers contrebandiers...)

4,10 €

Mardi 29 août
Cesson Sévigné

Rafting Cesson (stade d'eau vive)
Parcours d'orientation



12,30 €

Mercredi 30 août
St Aubin d'Aubigné



KOH LANTA
RDV DES AVENTURIERS

Parcours du combattant, épreuve d'orientation, course à l'aveugle,...

7,50 €

Jeudi 31 août
St Martin de Landelles

Ange Michel (la journée)
parc d'attractions et de loisirs



14,00 €

Vendredi 01 Septembre
Forêt de Villecartier



Accrobranche, parcours aventure
Parc des grands chênes

14,00 €

✂ -----
Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC
après réservation téléphonique à : OCSPAC – BP 25054– 35250 St-Aubin-d'Aubigné

Je soussigné(e) Mr Mme commune de.....Tel :.....

Tel d'urgence :

inscrit mon fils, ma fille (prénom) date de naissance : ____ / ____ / ____

aux activités suivantes:

- tennis padel/badminton catamaran escalade jeux en forêt
 rafting koh lanta ange michel accrobranche

Je verse la somme deeuros (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature:

Mail * :

*seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

MODE D'EMPLOI

- 1- Réserver au **06 98 57 76 14** du **lundi au vendredi** sur répondeur
- 2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :
OCSPAC-BP 25054-35250 Saint Aubin d'Aubigné ou
le déposer à la Communauté de Communes (place du marché à Saint Aubin)
- 3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Fournir le pique nique du midi

Les horaires de ramassage en car seront affichés en mairie le **jeudi 06 Juillet et le mardi 22 août 2017**

Tenue sportive exigée pour toutes les journées sportives

Activités nautiques (catamaran, piscine, rafting, canoé...): savoir nager (25 mètres) + affaires de rechange + serviette + une paire de chaussures fermées

Char à voile : gants, lunettes de soleil, crème solaire

Badminton : matériel personnel si possible (sinon prêt d'une raquette)

REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée, un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé, rafting,...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie